

# PROGRAMME DE RECHERCHE

PARTENAR-IA | ACADÉMIQUE

GUIDE DES DÉPOSANTS  
2021-2022

SECTEUR  
INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE



APPEL	SECTEUR	DÉPÔT DD	AUTORISATION PAR LE CA
84 <sup>e</sup>	Intelligence Artificielle PARTENAR-IA	15 octobre 2021	Décembre 2021



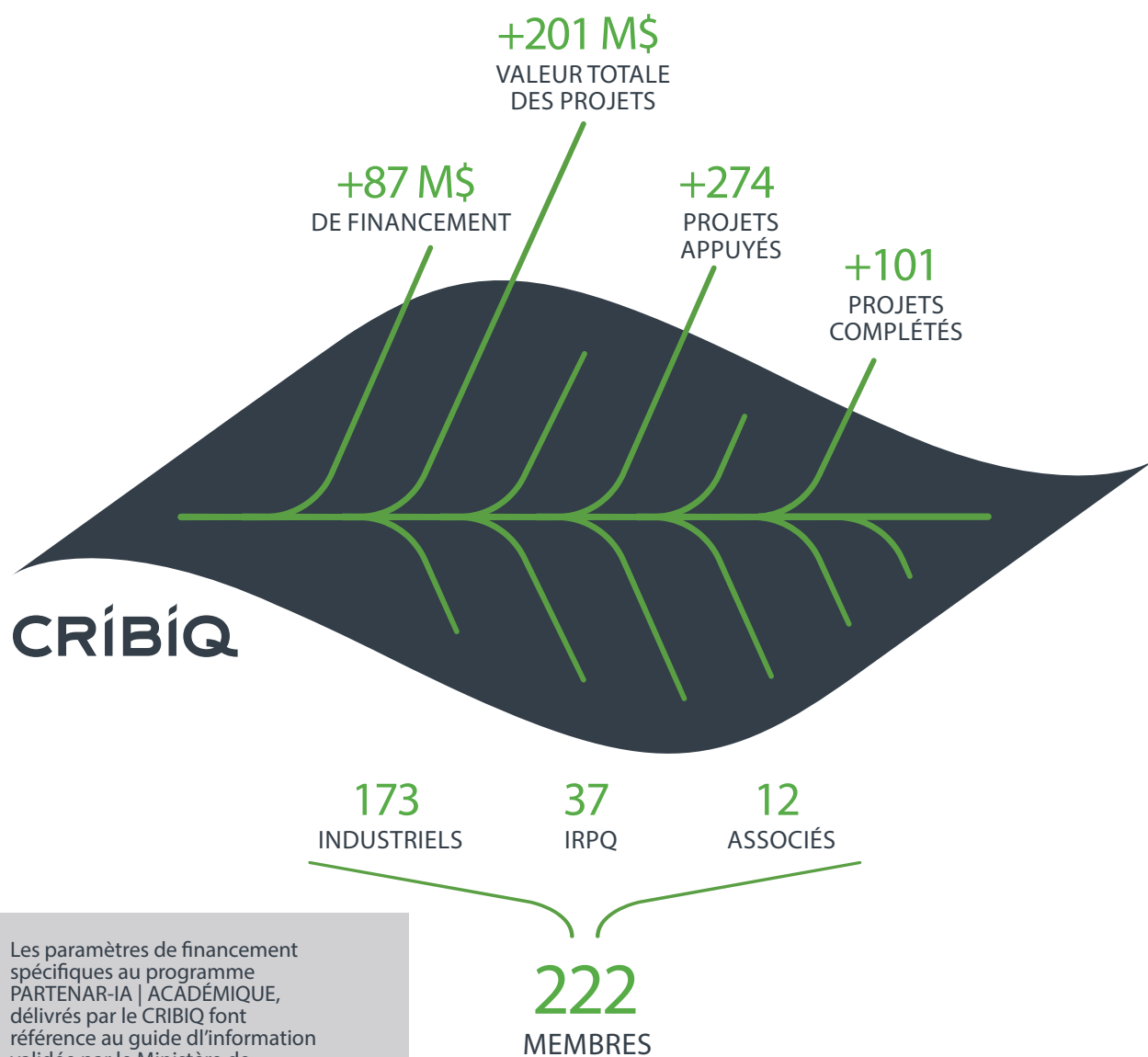
## CRÍBÍQ

Consortium de recherche et innovations  
en bioprocédés industriels au Québec

Table des matières	2
Le CRIBIQ	3
Des bioressources aux produits	4
Mise en contexte	5
Objectifs du programme	8
Niveau de maturité technologique (NMT)	9
Normes de financement des projets	10
Dépenses admissibles et non-admissibles	11
Durée des projets	12
Processus d'acheminement des projets	13
Critères de sélection des projets	14
Personne ressource	15

Le Consortium de recherche et Innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) est un regroupement sectoriel de recherche industrielle dont la mission est de promouvoir et soutenir la réalisation de projets innovants dans les filières industrielles de la bioéconomie au Québec.

En date de mars 2021, le CRIBIQ regroupait plus de 222 entreprises et instituts de recherche publique du Québec (IRPQ) (universités, CCTT et centres de recherche gouvernementaux). Grâce à son programme de recherche, le CRIBIQ a su concrétiser des retombées significatives en recherche et développement par le financement de plus de 274 projets de recherche collaborative d'une valeur totale de plus de 201 M\$, dont 87 M\$ octroyés par le CRIBIQ. Par ailleurs, l'adhésion de certaines fédérations et associations industrielles permet au CRIBIQ de desservir plus de 22 000 organisations privées. Le présent guide décrit les modalités de financement des projets dans le cadre du PROGRAMME DE RECHERCHE 2021-2022 du CRIBIQ.



Les paramètres de financement spécifiques au programme PARTENAR-IA | ACADÉMIQUE, délivrés par le CRIBIQ font référence au guide d'information validée par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

## BIORESSOURCES

- VÉGÉTALES
- ANIMALES
- RÉSIDUELLES
- MICROBIENNES

## TECHNOLOGIES

- PRODUCTION, EXTRACTION, PURIFICATION ET CARACTÉRISATION DES BIOMOLÉCULES
- INGÉNIERIE DES RÉACTEURS ET FERMENTATION
- BIOCATALYSE ET BIOCONVERSION
- TRAITEMENT PHYSICOCHIMIQUE
- ENTO TECHNOLOGIE
- GÉNOMIQUE
- PROTÉOMIQUE
- TRANSCRIPTOMIQUE
- BIOLOGIE SYNTHÉTIQUE
- TEXTURATION DES ALIMENTS
- TECHNOLOGIES ASSOCIÉS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- INGÉNIERIE MÉTABOLIQUE
- ÉVOLUTION DIRIGÉE
- OPTIMISATION DES PROCÉDÉS
- BIO-INFORMATIQUE
- ÉLECTROCHIMIE
- BIOSÉCURITÉ
- AGRICULTURE DE PRÉCISION
- ÉCOLOGIE MICROBIENNE
- AUTRES

## PRODUITS / PROCÉDÉS / SERVICES INDUSTRIELS

- PRODUCTIONS AGRICOLE ET ANIMALE
- TRANSFORMATION ALIMENTAIRE
- ALIMENTS SANTÉ ET BIO-INGRÉDIENTS
- BIOÉNERGIE
- PRODUITS CHIMIQUES ET MATÉRIAUX BIOSOURCÉS
- SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES
- AUTRES

Dans la grande révolution industrielle de l'intelligence artificielle (IA), le Québec est en position favorable, mais la force de son écosystème n'est pas un hasard.

Au Québec, plusieurs centres d'innovation en étroite collaboration avec l'industrie, les instituts de recherche et les universités se spécialisent en IA et peuvent mobiliser leurs expertises afin de faire profiter l'ensemble des secteurs de l'économie. Ces organismes offrent aux chercheurs et aux entreprises des savoir-faire et l'accès à des infrastructures de pointe qui sont coûteuses et peu accessibles.

L'intelligence artificielle (IA) regroupe toutes les techniques permettant à une machine de simuler certaines fonctions associées à l'intelligence humaine, telles que la perception, le raisonnement, l'apprentissage et la résolution de problème. Les applications basées sur l'IA mobilisent des techniques complémentaires d'analyse de données, d'apprentissage machine et de recherche opérationnelle pour produire des analyses descriptives et prédictives ainsi que des outils d'aide à la décision.

Le Québec, par l'expertise de sa main-d'oeuvre, entend donc répondre aux besoins des entreprises souhaitant adopter des solutions fondées sur l'intelligence artificielle. Afin de rejoindre les entreprises, dont les PME provenant de tous les secteurs d'activités ayant un projet d'innovation en intelligence artificielle, le gouvernement du Québec met ainsi en place plusieurs mesures afin d'accélérer le développement, l'adoption et l'intégration de l'intelligence artificielle par les entreprises, afin de soutenir et amplifier les succès actuels, de même que les percées nombreuses et continues dans ce domaine d'avenir.

Les neuf (9) Regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI) sont ainsi mandatés pour identifier des projets porteurs en lien avec l'intelligence artificielle (IA) dans leur milieu spécifique (CQRDA, CQDM, CRIAQ, CRIBIQ, CRITM, InnovÉÉ, MEDTEQ, PRIMA, PROMPT).

## Caractère innovant d'un projet : un critère essentiel

### 2 types d'innovation :

- Radicale (de rupture) : création de marchés;
- Incrémentale (progressive) : amélioration des fonctionnalités d'un produit/procédé.

On entend par innovation technologique de produit la mise au point/commercialisation d'un produit plus performant dans le but de fournir au client des services objectivement nouveaux ou améliorés.

On entend par innovation technologique de procédé, la mise au point/adoption de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées. Elle peut faire intervenir des changements affectant - séparément ou simultanément - les matériaux, les ressources humaines ou les méthodes de travail.

## CLIENTÈLE VISÉE

Bien que les subventions admissibles couvrent des dépenses engendrées par les établissements de recherche québécois, l'objectif du programme est d'encourager les entreprises de toutes tailles à tirer avantage de cet incitatif pour intégrer et développer des techniques relatives à l'IA. Les activités qui se dérouleront dans les établissements de recherche seront donc définies et réalisées au service de leur(s) partenaire(s) industriel(s), pour leur permettre de maintenir ou d'accroître leur compétitivité.

Toutes les entreprises ayant un projet d'innovation en intelligence artificielle sont admissibles. Les PME sont privilégiées. Une PME est définie dans le cadre de cet appel de projets comme étant une entreprise à but lucratif de moins de 250 employés. Une entreprise québécoise est définie comme étant légalement constituée au Québec, et exerçant des activités de recherche et développement (R-D) ou de production au Québec.

## PROGRAMME DE FINANCEMENT

Le programme de financement est offert sous forme de subvention non remboursable et vise l'intégration et le développement de nouvelles technologies relatives à l'intelligence artificielle (IA). Il s'adresse aux centres de recherche publics qui ont des projets de recherche collaborative en intelligence artificielle avec au moins deux entreprises, dont une PME ou une startup québécoise.

Les fonctions ou les utilisations prévues du produit, du procédé ou du service doivent présenter des avantages déterminants par rapport aux solutions existantes sur le marché et dans le secteur d'activité de l'entreprise pour permettre à cette dernière d'être concurrentielle. Ils doivent notamment contribuer à :

- À valoriser des connaissances, des savoir-faire et de nouvelles technologies en vue de leur transfert vers les entreprises et les autres organisations;
- À mettre en valeur les résultats de la recherche institutionnelle qui ont un potentiel de mise en marché;
- À accroître les collaborations et les partenariats de recherche entre les divers centres de recherche et les entreprises en vue de faciliter le transfert technologique;
- À encourager et à renforcer la capacité d'innovation technologique dans les entreprises.

## CANDIDATURES ADMISSIBLES

Les demandes doivent être déposées par les établissements de recherche publics reconnus par le gouvernement du Québec (IRPQ) à un RSRI. L'aide financière est versée à l'établissement de recherche public déposant la demande. Les universités, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ou les centres de recherche publics (CRP) et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) sont admissibles. Ils doivent permettre la formation de personnel hautement qualifié (PHQ).

## PROJETS ADMISSIBLES

Les projets admissibles sont les projets réalisés par des centres de recherche publics, en partenariat avec au moins deux entreprises, dont une PME, ou une startup québécoise et qui mettent en valeur la recherche collaborative en intelligence artificielle.

Les projets de recherche collaborative en intelligence artificielle doivent être innovants et répondre à des enjeux industriels. Le niveau de maturité technologique (technology readiness level TRL, en anglais) de départ doit se situer entre 1 et 6.

Vous trouverez une description plus détaillée des différents niveaux de maturité technologiques à la page 9 de ce guide du déposant.

## La recherche collaborative : un critère indispensable!

Les entreprises partenaires et les IRPQ participants se doivent de travailler en étroite collaboration afin d'identifier ensemble les défis technologiques auxquels ils font face. Cette recherche collaborative a pour objectif de développer une relation de gagnant-gagnant afin de combiner les connaissances, le savoir-faire, les ressources, la matière première, les moyens logistiques et les aspects technico-économiques pour générer de nouvelles technologies, de nouveaux procédés, produits ou services. De plus, les entreprises participantes doivent partager équitablement les risques et les retombées économiques directes du projet. Par retombées économiques, on entend toute richesse générée par le projet dans sa phase de commercialisation ou de sa mise en œuvre.

Le CRIBIQ, dans le cadre de l'Appel de projets d'innovation en intelligence artificielle lancé par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation, et par le biais de PARTENAR-IA | ACADÉMIQUE appuieront les entreprises en collaboration avec des centres de recherches dans les différentes étapes de montage et de réalisation de leurs projets en intelligence artificielle (IA).

Les objectifs spécifiques visés par le programme de soutien à la recherche collaborative du CRIBIQ sont de :

- RENFORCER** l'innovation dans l'économie biosourcée au Québec;
- PROMOUVOIR** l'importance de l'innovation en économie biosourcée;
- et dans leurs
  - APPUYER** les entreprises membres dans leurs activités de recherche et l'innovation projets innovants;
  - GÉNÉRER** de nouveaux savoir-faire, de nouvelles connaissances et technologies;
  - SOUTENIR** l'innovation collaborative;
  - structurants
    - FÉDÉRER** les organisations et les acteurs de l'économie biosourcée autour de projet et mobilisateurs;
    - STIMULER** le transfert des technologies, des connaissances et du savoir-faire vers le milieu industriel;
    - SUSCITER** l'intégration de l'innovation au sein des entreprises;
    - ACCROÎTRE** le positionnement concurrentiel des entreprises membres;
    - PARTAGER** les risques financiers avec les entreprises et d'autres bailleurs de fonds;
    - VALORISER** les infrastructures de pointe publique présentes au sein des IRPQ;
    - qualifié;
      - CONTRIBUER** à la formation et à l'embauche par les membres du personnel hautement
      - RENFORCER** l'adoption de technologies propres par les entreprises et les bonnes pratiques associées au développement durable;
- FAVORISER** la création de richesse au Québec (création et croissance des entreprises innovantes par l'adoption précoce et l'intégration des innovations; soutiens aux projets de commercialisation des innovations; maximiser le transfert et les retombées de l'innovation).




Le niveau de maturité technologique (NMT)<sup>6-7</sup> sert à classer le niveau de l'état de préparation à l'utilisation d'une technologie. La contribution du CRIBIQ est allouée aux projets dont le NMT de départ se situe entre 1 et 6.

	STADE DE DÉVELOPPEMENT	DESCRIPTION	NMT	
PREUVE DE CONCEPT AU LABORATOIRE	Observation des principes de base	Le niveau le plus bas de maturité technologique. La recherche scientifique commence à être convertie en recherche et développement (R-D) appliqués. Exemples : études papier des propriétés fondamentales de la technologie.	1	NMT DE DÉPART DES PROJETS FINANCÉS PAR LE CRIBIQ
	Formulation du concept technologique	Début de l'invention. Une fois les principes de base observés, il s'agit d'inventer les applications pratiques. Les applications sont hypothétiques et il se peut que des hypothèses ne s'appuient sur aucune preuve ni aucune analyse détaillée. Seuls exemples : études analytiques.	2	
	Preuve expérimentale du concept	La R-D active est lancée. Cela comprend des études analytiques et en laboratoire visant à valider physiquement les prédictions analytiques des divers éléments de la technologie. Exemples : composants qui ne sont encore ni intégrés ni représentatifs.	3	
MISE À L'ÉCHELLE SEMI-PILOTE OU PILOTE	Validation des fonctions clés du concept en laboratoire	Les composants technologiques de base sont intégrés pour valider le bon fonctionnement commun. Il s'agit là d'une « fidélité relativement basse » par rapport au système éventuel. Exemple : intégration d'un matériel spécial en laboratoire.	4	
	Validation de la technologie en environnement représentatif	Le caractère représentatif de la technologie de la maquette augmente significativement. Les composants technologiques de base sont intégrés à des éléments raisonnablement réalistes à l'appui et peuvent donc être testés en environnement simulé. Exemple : intégration très représentative des composants en laboratoire.	5	
	Démonstration du prototype dans un environnement réel simulé (semi-pilote ou pilote)	Le modèle ou prototype représentatif du système, nettement supérieur à celui du NMT 5, fait l'objet d'essais en milieu pertinent. Stade de développement marquant dans le développement éprouvé d'une technologie. Exemples : essais d'un prototype dans un milieu très représentatif en laboratoire ou en milieu opérationnel simulé.	6	
PROTOTYPAGE ET DÉMONSTRATION EN MILIEU OPÉRATIONNEL	Démonstration du prototype dans un environnement opérationnel	Le prototype s'approche d'un système opérationnel ou en est rendu à ce niveau. Représente un progrès significatif par rapport au NMT 6, ce qui exige la démonstration d'un prototype du système réel dans un milieu opérationnel (p. ex. dans un aéronef, dans un véhicule ou dans l'espace).	7	NMT DE DÉPART DES PROJETS NON FINANCÉS PAR LE CRIBIQ
	Système réel achevé et qualifié au moyen d'essais et de démonstrations	Il est prouvé que la technologie fonctionne dans sa forme finale et dans les conditions prévues. Dans presque tous les cas, ce NMT représente la fin du développement comme tel d'un système. Exemples : essais et évaluations du développement du système prévu afin de déterminer s'il répond aux spécifications de conception.	8	
	Validation par le déploiement réussi dans un contexte opérationnel	Application réelle de la technologie sous sa forme finale et dans les conditions d'une mission, semblable à celles qui ont été enregistrées lors d'essais et d'évaluations opérationnels. Exemple : utilisation du système dans des conditions opérationnelles d'une mission.	9	

6 Norme ISO 16290:2013 : <https://www.iso.org/fr/standard/56064.html>

7 Gouvernement du Canada, Programme de démonstration de technologies : <https://ito.ic.gc.ca/eic/site/ito-oti.nsf/00849.html>

## AIDE FINANCIÈRE

CONTRIBUTION INDUSTRIELLE <sup>8-9</sup>	AUTRES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES <sup>10</sup>	
2 entreprises et + (min. 1 PME ou start-up québécoise)  40 % min. en \$ (20 % espèce, 20 % nature)	20 % max. en \$	40 % max. en \$
60 % max. en \$ publics		

Le montant maximal de la subvention est de 350 000 \$ par projet, incluant les FIR universitaires du MEI<sup>11</sup> et les frais de gestion

Ce programme est tributaire du financement accordé par le MEI. Aucune garantie d'obtention de la subvention ne peut être accordée. Les critères d'octroi de subvention et autres modalités de ce programme de financement peuvent être modifiés sans préavis.

8 La contribution des industriels ne doit pas provenir d'une aide gouvernementale.

9 Les industriels hors Québec sont admissibles comme seconde entreprise. Les montants versés par ces industriels aux IRPQ seront considérés au même titre que les montants versés par les entreprises du Québec.

10 Les municipalités, les organismes publics ou divers paliers de gouvernement peuvent intervenir dans les projets comme contributeurs AUTRES, en complément aux partenariats privés, sous réserve de ne pas combiner deux (2) interventions financières distinctes du MEI sur un même projet (exemple : combiner une aide du Programme Innovation et une aide du PSO)

11 Ce montant pourrait être revu à la baisse en fonction du budget alloué par le ministère.

## SONT ADMISSIBLES COMME DÉPENSES LES :

- Salaires et avantages sociaux, sauf ceux des professeurs-chercheurs universitaires qui sont actuellement rémunérés par leur institution ou par un organisme subventionnaire gouvernemental et ceux des enseignants collégiaux libérés pour réaliser des activités dans le cadre des projets;
- Bourses des étudiants ou stagiaires postdoctoraux;
- Matériaux (incluant les petits appareils de laboratoire), produits consommables et fournitures;
- Achats ou location d'équipements. Les dépenses liées représentent au maximum de 25 % du total des dépenses admissibles sans toutefois dépasser 15 000 \$ avant les taxes;
- Frais de déplacement et de séjour selon les normes du [Conseil du trésor du Québec](#);
- Frais de diffusion des connaissances;
- Frais de gestion et d'exploitation de la propriété intellectuelle;
- Honoraires professionnels (contrats, sous-traitance, etc.) encourus par un IRPQ dans le cadre du projet. Ils doivent être justifiés et représenter au maximum 10 % du budget total sans toutefois dépasser 25 000 \$ et doivent être attribués selon la loi sur les contrats des organismes publics ([chap. C-65](#));
- Frais de gestion du CRIBIQ.

Les contributions en nature des partenaires sont admises si ce sont des dépenses dont la valeur peut être raisonnablement établie et appuyée par des pièces justificatives (auditable).

- Elles correspondent à des frais encourus spécifiquement pour réaliser le projet;
- Elles représentent un élément pour lequel il faudrait autrement payer à coût égal ou supérieur;
- Elles n'excèdent pas 50 % de la contribution des entreprises.

## NE SONT PAS ADMISSIBLES COMME DÉPENSES LES :

Les dépenses effectuées ou engagées avant la date de dépôt de la demande d'aide financière ne sont pas admissibles. Notamment, les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Les dépenses liées à la location de bureaux ou de laboratoires pour l'expansion de l'entreprise (filiale ou bureau additionnel);
- Le service de la dette, le remboursement des emprunts à venir, une perte en capital ou un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital;
- Les dépenses d'immobilisation et d'amortissement;
- Les dépenses de fonctionnement dans le cadre d'activités régulières;
- Les frais récurrents tels que les frais annuels d'abonnement et les frais de mise à jour de logiciels;
- Les dépenses de maintien de propriété intellectuelle;
- Les transactions entre entreprises ou partenaires liés;
- Les taxes de vente;
- Les dépenses ayant déjà bénéficié d'une aide financière du Ministère.

Le programme de recherche du CRIBIQ est réservé aux MEMBRES en règle du CRIBIQ. Ainsi, tous les partenaires participants aux projets devront au préalable avoir acquitté les frais d'adhésion ou de renouvellement au CRIBIQ, leur donnant le statut de membre en règle au moment du dépôt de la demande détaillée.

Pour chacun des projets de recherche financés, des FRAIS DE GESTION<sup>12</sup> de 8,5 % du montant de la subvention accordée par le CRIBIQ (plus taxes) seront perçus directement de la contribution du CRIBIQ :

- Soixante pourcent (60 %) de ces frais de gestion seront assumés à même la subvention accordée par le MEI;
- Quarante pourcent (40 %) restant sera assumé par les industriels participants, au prorata du montant de leurs apports financiers respectifs.

Les universités qui reçoivent une portion ou la totalité de la subvention du CRIBIQ, les FIR (Frais Indirects de Recherche), qui ne sont pas des frais considérés dans le calcul des ratios de financement et qui seront assumés par le MEI, devront correspondre à 27 % (taux fixe) de la contribution du CRIBIQ aux dépenses admissibles suivantes :

- Salaires, traitements et avantages sociaux
- Bourses aux étudiants
- Matériel, produits consommables et fournitures
- Location des équipements
- Frais de déplacement

La durée maximale d'un projet est de 36 mois. À compter du moment où le financement est confirmé par le MEI, une entente de financement devra être signée entre le CRIBIQ, l'IRPQ et les partenaires industriels à l'intérieur d'un délai de 9 mois. Advenant le cas où ce délai est dépassé, le projet devra être soumis à nouveau aux instances décisionnelles du CRIBIQ et au MEI pour une 2<sup>e</sup> approbation.

<sup>12</sup> La contribution des industriels aux frais de gestion du CRIBIQ est considérée par certains organismes de financement complémentaires, dont le CRSNG, comme des dépenses non admissibles. Il est important dans ce cas d'ajuster votre montage financier en conséquence afin d'éviter des révisions du budget au démarrage du projet.

- 1 Dépôt de la demande détaillée (DD)<sup>13</sup>
- 2 Analyse et présentation orale au CATE<sup>14</sup>
- 3 Autorisation par le CA du CRIBIQ
- 4 Autorisation du MEI
- 5 Signature d'une entente de financement entre le CRIBIQ, l'IRPQ et les partenaires industriels
- 6 Versement du CRIBIQ
- 7 Démarrage du projet
- 8 Suivi du projet et analyse des retombées

13 Lors du dépôt de la demande détaillée (DD), il est fortement recommandé de déposer simultanément une demande à un programme complémentaire de financement afin de réduire des délais associés au démarrage du projet.

14 Le CATE est constitué d'experts indépendants reconnus pour leurs expertises sur les plans scientifique et technologique, ainsi qu'en matière de recherche industrielle, de normes réglementaires, de gestion de projets et de recherche et développement.

1. CARACTÈRE INNOVANT (critère éliminatoire)

- Caractère innovant ou perspectives d'innovation par rapport à l'état de l'art.

2. QUALITÉ DU CONSORTIUM (critère éliminatoire)

- Adéquation entre partenariat et objectifs scientifiques et techniques.
- Potentiel de retombée pour chacun des partenaires industriels impliqués.
- Collaboration et rôle actif des partenaires industriels.

3. QUALITÉ SCIENTIFIQUE; MÉTHODOLOGIE ET QUALITÉ DU MONTAGE DU PROJET

- Qualité scientifique du projet.
- Niveau d'excellence ou d'expertise des équipes académiques impliquées versus la réalisation du projet.
- Faisabilité scientifique ou technique du projet.
- Structuration du projet, rigueur de définition des étapes et livrables et identification des jalons.

4. IMPACTS DU PROJET

- Potentiel d'utilisation ou d'intégration des résultats du projet par les industriels impliqués dans le projet.
- Perspectives d'applications économiques et commerciales ou d'avantages concurrentiels.
- Perspectives d'exploitation de l'intelligence artificielle proposées dans le projet par les partenaires industriels.

5. BUDGET, ÉCHÉANCIER ET FORMATION

- Réalisme du calendrier.
- Justification du montage financier versus les dépenses.
- Formation de personnel qualifié (Étudiants gradués, postdoc, techniciens, stages, etc.), implication du personnel en transfert technologique et transfert technologique.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ  
COMMUNIQUER AVEC :



## JEAN PHILIPPE CHENEL

Directeur à l'innovation

418 914-1608, poste 203

[jp.chenel@cribiq.qc.ca](mailto:jp.chenel@cribiq.qc.ca)



Consortium de recherche et innovations  
en bioprocédés industriels au Québec



# CRIBIQ

Consortium de recherche et innovations  
en bioprocédés industriels au Québec



## MISSION

---

Le CRIBIQ, un regroupement sectoriel de recherche industrielle, dont la mission est de promouvoir et soutenir la réalisation de projets innovants dans les filières industrielles de la bioéconomie au Québec.

Consortium de recherche et innovations  
en bioprocédés industriels au Québec

Édifice Le Delta 1  
2875, boul. Laurier, bureau D1-1320  
Québec (Québec) G1V 2M2

418 914-1608  
[cribiq@cribiq.qc.ca](mailto:cribiq@cribiq.qc.ca)  
[www.cribiq.qc.ca](http://www.cribiq.qc.ca)

Partenaire financier :

Québec 